

Objectifs Professionnels :

- Connaître les installations liées à l'accessibilité dans son établissement
- Être capable de mettre à disposition et interpréter la documentation accessibilité
- Maîtriser la réglementation applicable aux bâtiments recevant du public
- Réaliser l'audit accessibilité de son bâtiment
- Être capable de constituer son dossier d'accessibilité

Public : Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les principales réglementations relatives aux ERP

Durée : 14 heures / 2 Jours présentiels ou 4 demi-jours en distanciel – **Dates & Horaires** à définir

Lieu : En intra ou inter-entreprise. Présentiel ou distanciel.

Prérequis : Aucun

Effectif : De 1 à 6 stagiaires

Evaluation : Evaluation en cours de formation par analyse de cas concrets et d'exposés + QCM de validation des acquis en fin de formation. Pré-étude + évaluations à chaud et à froid.

Modalités d'Accès :

- **Délai d'accès:** 15 jours calendaires avant le début

- **Accessibilité:** Accessible aux personnes en situation de handicap. Le délai d'accès est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs dédiés.

Tarif : Prix intra Présentiel : 1380€ HT - Prix intra distanciel : 1180€ HT - Prix inter - entreprise : Sur devis (TVA non applicable en vertu de l'article .261-4-4^a du CGI)

Formateur :

Laurent WORMS – Formateur Expert en Accessibilité, et SSIAP niveau 3

Méthodes Pédagogiques :

Déroulé Power Point, Vidéos démonstratives & Photos Pédagogiques, Alternance de présentations et mises en pratique au travers de projets existants. Utilisation des différents canaux d'apprentissage.

Moyens Techniques :

Ordinateur, Vidéo Projecteur, Dossiers Types.

Contact : Virginie KELMA – Gérante & Référente Handicap - 06 83 77 48 33 / infinim.gestion@gmail.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ouverture de la formation

Jour 1 – Matin

Présentation de l'action de formation

- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage

Accessibilité : Définition – Principe – Loi de 2005

- Principes généraux de l'accessibilité handicapé
- Que dit la loi de 2005

Les différents textes règlementaires

- Les principaux textes règlementaires
- Où trouver l'information
- La veille règlementaire

Jour 1 – Après-Midi

Les obligations législatives et règlementaires en fonction du type de cadre bâti (ERP – BHC – ERT)

Etudes des principaux articles du CCH et CDT en fonction de la destination du cadre bâti

- | | |
|--|--|
| • BHC neuf | BHC existant |
| • ERP neuf | ERP existant ou créé dans cadre bâti |
| • ERT neuf (obligations à la construction) | ERT existant (obligations en cas de travaux) |

Jour 2 – Matin

Les dispositions techniques règlementaires

- Etudes des différents Arrêtés précisant les dispositions techniques à appliquer suivant la situation (BHC – ERP – ERT)
- Exemples de solutions techniques
- Réflexion sur des cas concrets
- Exemple de notice d'accessibilité handicapée (discussion en fonction des méthodes en interne)

Jour 2 – Après-Midi

Les dispositions techniques règlementaires (suite)

Procédure de demande d'Autorisation de Travaux

Rappel des différentes démarches administrative pour l'autorisation de travaux par rapport à l'accessibilité handicapée

- Permis de construire / Autorisation de Travaux
- DP avec ou sans changement de destination

Fin de formation

- | | |
|--|---|
| - Conclusions | - Test de niveau et correction |
| - Évaluation qualitative | - Validation des acquis |
| - Remise de l'attestation de formation annexes | - Remise d'un support de cours et documents |